



**LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS SONT DE 15  
JOURS MINIMUM A UN MOIS MAXIMUM.  
SANS RÉPONSE AU DELÀ D'UN MOIS, LE DOSSIER SERA  
CONSIDÉRÉ COMME REFUSÉ**

## **ATTESTATION D'ACCUEIL**

(sur RDV au 01.30.90.47.71)

**DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE RÉSIDENT : Fournir les photocopies et présenter les originaux OBLIGATOIRE**

- Pièces d'identité, passeport ou carte de résident Monsieur et Madame (en cours de validité)
- Livret de famille
- Contrat de location ou titre de propriété
- Quittance de loyer de moins de 3 mois obligatoire ou EDF si propriétaire
- Ressources des 3 derniers mois pour toute personne du foyer percevant des ressources ( fiche de paie, attestation pôle emploi, attestation d'indemnités journalières de sécurité sociale, attestation de paiement de la CAF, relevé de pension de retraite)
- Avis d'imposition de l'année 2024 sur les revenus 2023
- [Timbre fiscal](#) d'un montant de 30 € pour attestation d'accueil

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ARRIVANT** (à préciser sur le document) :

**Prouver le lien de parenté avec le demandeur et copie page du passeport avec photo**  
**OBLIGATOIRE**

- Nom - Prénom
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- N° de passeport et date de délivrance
- Adresse complète
- Lien de parenté et justificatif du lien de parenté

**Si inscription d'enfant mineur** : Nom + Prénom + date de naissance + sexe + **Autorisation parentale** lorsqu'il s'agit d'un mineur (ou de la personne détenant l'autorité parentale)

**PRÉCISER les dates d'arrivée et de départ (ex: 01/01/2025 au 31/01/2025)**

L'attestation d'accueil devra être IMPÉRATIVEMENT remplie par la personne qui reçoit le/les arrivant(s).

Le Maire peut être amené à refuser d'accepter l'attestation pour des conditions de logement (taille ou insalubrité), pour des ressources financières insuffisantes pour subvenir aux besoins de la personne accueillie et/ou si le résident est notoirement connu pour troubler ou avoir troublé l'ordre public.

**EN CAS DE REFUS, LE FORMULAIRE DE DEMANDE AINSI QUE LE TIMBRE FISCAL NE SONT PAS RETOURNÉS. LE TIMBRE FISCAL EST DÛ ET N'EST PAS REMBOURSABLE.**